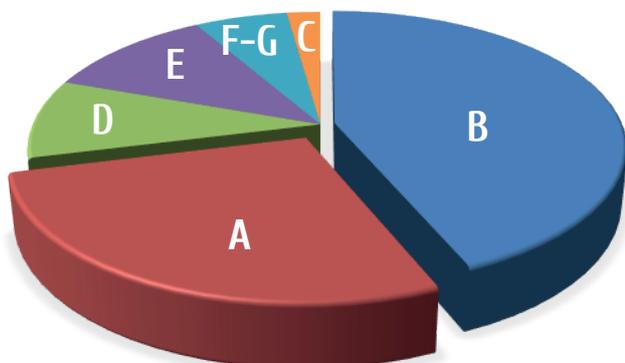


Analyse du budget communal 2019

1- Les dépenses de fonctionnement : 6 920 944 €



A. Charges à caractère général : 1 898 646 € (27,4 %)

Elles regroupent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux : achat des repas auprès de la société *Ansamble* et servis au restaurant scolaire, eau, électricité des bâtiments municipaux, carburant des véhicules, fournitures au centre technique municipal, fournitures scolaires aux élèves stéphanois, maintenance des équipements des bâtiments, frais de nettoyage des locaux municipaux, contrats d'assurance...

B. Charges de personnel : 3 020 600 € (43,6 %)

Ce chapitre englobe les salaires du personnel travaillant pour la commune : titulaires, stagiaires, auxiliaires ainsi que toutes les cotisations sociales. Il est plus important cette année car les dépenses du personnel de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon mis à la disposition de la commune depuis janvier 2017 n'ont pas encore été mandatées. En 2019, la commune s'acquittera auprès d'Estuaire et Sillon des dépenses 2017 et 2018.

C. Atténuation de produits : 152 000 € (2,2 %)

Ce chapitre concerne essentiellement le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

D. Autres charges de gestion : 777 160 € (11,2 %)

Ce chapitre comprend la participation de la commune au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie dans le cadre légal du contrat d'association, les subventions versées aux associations communales, la participation au CCAS.

E. Virement à la section d'investissement : 651 476 € (9,4 %)

Cette épargne prévisionnelle espérée entre les dépenses et les recettes de fonctionnement sera transférée en recette d'investissement pour financer les programmes de travaux d'équipement prévus.

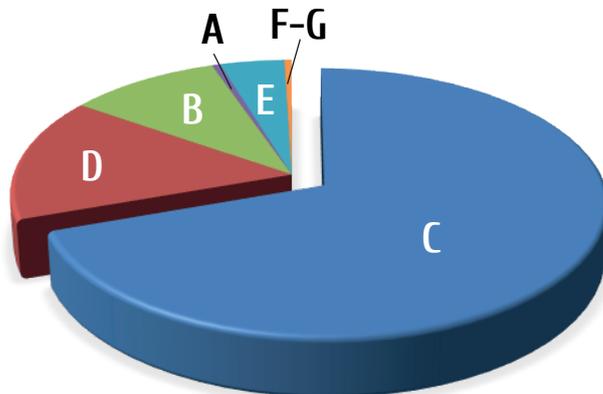
F. Opérations d'ordre : 419 899 € (6,1 %)

Ce chapitre est un compte de transfert entre section de fonctionnement et d'investissement. Sans conséquence sur la trésorerie, ces opérations ne représentent que des jeux d'écriture, ne donnant lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses et en recettes et sont équilibrées.

G. Divers : 1 163 € (0,1 %)

Remboursement des intérêts des emprunts et charges exceptionnelles.

2- Les recettes de fonctionnement : 6 920 944 €



A. Atténuations de charges : 37 000 € (0,5 %)

Ce sont les remboursements effectués par les compagnies d'assurance pour les absences de personnels (arrêts maladie, maternité, etc.).

B. Produits des services : 692 850 € (10 %)

Ce sont toutes les facturations des services municipaux : restaurant scolaire, redevances funéraires, spectacles de l'Espace Montluc, remboursements d'Estuaire et Sillon pour la mise à disposition du personnel municipal auprès de la communauté de communes.

C. Impôts et taxes : 4 816 318 € (69,6 %)

Ce gros chapitre englobe les produits des taxes foncières et d'habitation, les reversements d'Estuaire et Sillon (attribution de compensation et dotation de solidarité), le reversement de l'Etat (FNGIR), les produits des droits de mutation et des taxes diverses (publicité extérieures, électricité, pylônes).

D. Dotations diverses : 1 049 936 € (15,2 %)

Ce sont les versements des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire et de solidarité rurale), les dotations compensatrices (ex taxe professionnelle, foncières et d'habitation)

E. Autres produits de gestion : 291 000 € (4,2 %)

Ce sont les loyers d'immeubles (logements communaux et résidence Le Sillon) et les produits de locations diverses (salles, chaises, tables, stands).

F. Produits exceptionnels : 10 004 € (0,1 %)

G. Opérations d'ordre : 23 836 € (0,4 %)

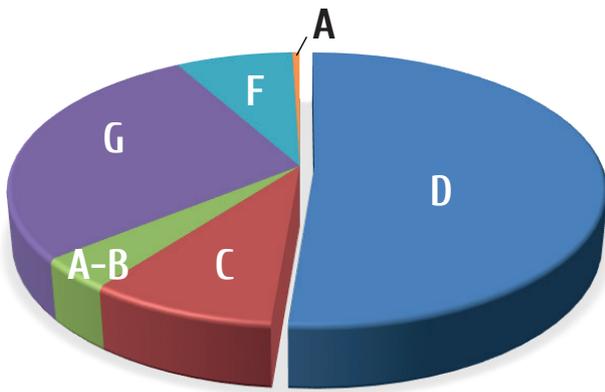
3- Les dépenses d'investissement : 5 934 510,59 €

A. Immobilisations incorporelles : 136 590 € (2,3 %)

Ce sont les frais d'études pour les divers travaux envisagés, les frais d'insertion obligatoires dans les journaux, et les logiciels nécessaires aux différents services administratifs et techniques.

B. Subventions d'équipement versées : 87 500 € (1,5 %)

Elles concernent les travaux d'électricité réalisés sur le pôle Seniors avec le SYDELA.



C. Immobilisations corporelles : 533 400 € (9 %)

Ce sont les provisions pour d'éventuelles opportunités d'acquisitions foncières, les acquisitions de véhicules prévues (remplacement du tractopelle, véhicule électrique pour le parc naturel du Pré Petit, auto-laveuse pour le complexe sportif), le matériel de bureau, le matériel informatique et le mobilier pour les écoles (14^e classe), les services municipaux, l'Espace Montluc, et les matériels divers pour le centre technique municipal.

D. Immobilisations en cours : 3 047 240 € (51,3 %)

Ce chapitre regroupe les investissements en construction, voirie et espaces verts : l'aménagement du hall du complexe sportif de la Guerche, les logements seniors, le remplacement d'un ascenseur à la résidence Le Sillon, l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, les divers travaux dans les bâtiments communaux (groupe scolaire, salles de sports, restaurant scolaire, la poste), l'entretien et l'amélioration de la voirie (RD 17 à l'entrée Est de la ville, carrefour Tertre Princeau/Bd de Villeneuve, rue Chauvin de la Musse, réfection des trottoirs), l'éclairage public, l'aménagement du parc naturel du Pré Petit.

E. Dépenses financières : 28 687 € (0,5 %)

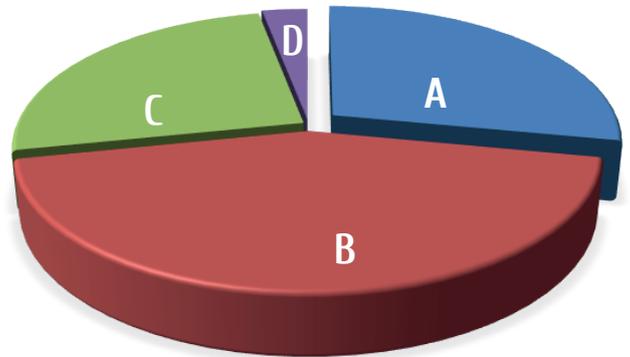
Il s'agit majoritairement du remboursement du capital des emprunts (Prêt MSA pour le PASA de la résidence Le Sillon et prêt CAF pour l'agrandissement du restaurant scolaire)

F. Opérations d'ordre : 451 251,49 € (7,6 %)

G. Restes à réaliser : 1 649 842,10 € (27,8 %)

Ce sont les dépenses d'investissements engagées en 2018 et qui seront payées en 2019 ainsi que le déficit de la section d'investissement 2018 reporté en 2019.

4- Les recettes d'investissement : 5 934 510,59 €



A. Recettes d'équipement : 1 665 427,30 € (28,1 %)

- Subventions du Département et de la Région pour l'aménagement des logements du pôle Senior, participation des aménageurs de la ZAC de la Chênaie pour la sécurisation de la RD 17 à l'entrée Est de la ville.
- Emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre financier de la section d'investissement (qui sera contracté en fonction des besoins et de l'avancement des travaux).

B. Recettes financières : 2 592 732,76 € (43,7 %)

Elles comprennent le FCTVA et le produit des taxes d'aménagement, l'épargne de fonctionnement de l'année 2018, et la cession des terrains de la Garotine pour la construction de trois maisons.

C. Opérations d'ordre : 1 498 791,49 € (25,2 %)

Y compris le virement prévisionnel de la section de fonctionnement de l'année 2019.

D. Restes à réaliser : 177 560,04 € (3 %)

Ce sont des subventions qui seront perçues lors de l'achèvement de travaux.

